

1594 NOTAIRES

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital : 460.000,00 euros
Siège social : 2 place du Clos Fleury
74100 ANNEMASSE

RCS THONON-LES-BAINS : 306 807 736

PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE TREIZE JANVIER
Au siège social,

Les associés de la Société 1594 NOTAIRES, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 460.000,00 euros, dont le siège social est à (74100) ANNEMASSE, 2 place du Clos Fleury, divisé en 3.000 parts de cent cinquante-trois euros et trente-trois centimes (153,33 EUR) chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présentes ou représentés :

Notaires Associés	Nombre de parts
Me Thierry ANDRIER	1
Me Nathalie ANDRIER	1
Me Mathieu BARRALIER	1
Me Lise MOYNE-PICARD	1
Me Emmanuelle BARRALIER	1
SPFPL TAM	824
SPFPL NOTANAT	449
SPFPL FORHIM	673
SPFPL MANTA	599
SPFPL FORHER	450
Total composant le capital social	3.000

Seuls associés de la Société et représentant la totalité des 3000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry ANDRIER en sa qualité de co-gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démissions co-gérants Eric MOYNE-PICARD et Nathalie ANDRIER,
- Questions diverses.

Puis, met à la disposition de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions soumises au vote des associés.

Puis, il rappelle que le texte des résolutions proposées, a été adressé aux associés, plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La discussion étant close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés ont pris connaissance des démissions de leur fonction de co-gérant de :

- Me Eric MOYNE-PICARD à compter du 1^{er} juillet 2024,
- Me Nathalie ANDRIER à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

The block contains several handwritten signatures in blue ink. On the left side, there are two distinct signatures. On the right side, there are three signatures, including a large, vertical one that appears to be a stylized 'I' or a similar character.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés, après lecture.

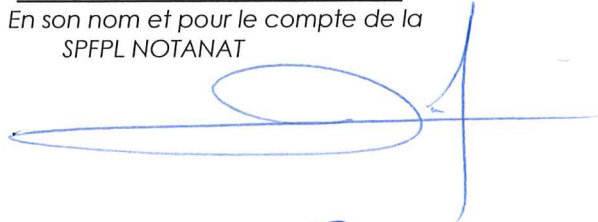
Monsieur Thierry ANDRIER

En son nom et pour le compte de la SPFPL TAM



Madame Nathalie ANDRIER

En son nom et pour le compte de la SPFPL NOTANAT



Monsieur Mathieu BARRALIER

En son nom et pour le compte de la SPFPL FORHIM



Madame Lise MOYNE-PICARD

En son nom et pour le compte de la SPFPL MANTA



Madame Emmanuelle BARRALIER

En son nom et pour le compte de la SPFPL FORHER

